

semaines, et qui doit retourner avec eux à Galveston, vers le milieu de ce mois.

Plusieurs autres Ecclésiastiques, parmi lesquels nous avons revu avec plaisir un orateur distingué, le Revd. M. McGill, rédacteur du *Catholic Advocate*, de Louisville, sont en ce moment à la Nouvelle-Orléans, les uns pour affaires, les autres pour rétablir leur santé sous l'influence bienfaisante de notre climat. La plupart de ces Ecclésiastiques trouvent une généreuse hospitalité dans la maison de notre digne Evêque qui mèt si admirablement en pratique, dans toute l'étendue de ses faibles ressources, ce que nous pourrions dire même au-delà, la recommandation que faisait l'Apôtre St-Paul à ses disciples Timothée et Titus : "Il faut qu'un Evêque soit hospitalier." *Idem.*

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

— Dans notre dernière feuille, nous avions, en réponse à un correspondant de St. Anicet, conseillé à cette paroisse de faire parvenir à M. le Surintendant de l'éducation, le montant collecté par ses "évaluateurs" soi-disant non qualifiés, si ce montant était égal à la part qui doit lui revenir du gouvernement. Nos remarques à ce sujet ont peut-être été interprétées autrement qu'elles devaient l'être. Nous avons prétendu que le subterfuge employé par les évaluateurs de St. Anicet ne pouvait naître en rien à la paroisse, mais cela, c'est en supposant, bien entendu, que ces évaluateurs ont rempli, à l'égard du prélèvement de la contribution, toutes les formalités requises par la loi. Or ces formalités, toutes les corporations d'écoles les connaissent : il faut que la somme soit formée par cotisation et répartition, sur les biens-fonds, suivant leurs valeurs respectives, il faut même que le secrétaire trésorier certifie dans son rapport que la somme a été prélèvée ainsi. Si les évaluateurs de St. Anicet ont prélevé le montant de la contribution, de cette manière, nous sommes d'opinion que le gouvernement ne leur refusera pas leur part sur l'argent des écoles, quand même ces évaluateurs prétendraient n'avoir pas été qualifiés, parce que, comme nous l'avions déjà dit, ce ne sont pas à eux à juger de leur qualification, mais à la cour du banc de la reine, et tant que cette cour ne les destitue pas en forme, le gouvernement ne peut révoquer en doute la légalité de leurs procédés.

Le peu d'étendue que nous avons donné à nos remarques a peut-être fait croire que nous étions d'avis qu'il suffisait d'envoyer la somme au gouvernement, qu'elle eût été prélevée d'une manière ou d'une autre, pour pouvoir exiger une part de l'allocation. Loin de là, nous l'avons dit plus d'une fois, la loi ordonne expressément que cette somme soit prélevée au moyen d'une cotisation sur les biens-fonds, et en conseillant à la paroisse de St. Anicet d'envoyer le montant collecté à M. le surintendant, nous supposons que cet envoi serait accompagné des certificats voulus par l'acte des écoles. Ce que nous nous sommes attaché à prouver, et ce que nous répétons encore aujourd'hui, c'est que quand même des évaluateurs se prétendraient non-qualifiés à faire l'évaluation, s'ils la font en conformité à la loi, leur prétention ne doit nullement attenter à la légalité de leurs procédés.

Minerve.

— Le même correspondant rapporte qu'il était bruit à Québec que neuf des réfractaires à la loi d'éducation, à St. Gervais, avaient été menés à la ville, et qu'un grand nombre d'autres avaient donné caution devant les magistrats de l'endroit.

P. S.—Nous apprenons de la *Gazette de Québec* que six des réfractaires de St. Gervais ont été conduits à Québec, par un M. Downs, magistrat, et que 150 autres ont été mis sous caution. On dit que tout est tranquille maintenant dans cette paroisse. *Idem.*

— L'Honble. J. H. Lafontaine était assez bien hier, pour sortir. C'est la première fois qu'il a pu le faire, depuis qu'il est tombé malade le premier Novembre.

Revue Canadienne.

— *Départ pour l'Europe.*—MM. J. L. Beaudry et E. Dorion, de la maison A. Prevost sont partis hier afin de s'embarquer pour l'Europe dans l'*Hibernia* qui part de Boston le 1er. Février. Nous sommes heureux de voir le succès qu'ont obtenu nos jeunes compatriotes dans le commerce depuis quelques années. Un grand nombre sont déjà des importations considérables. *Idem.*

— *Prenez garde !*—On nous dit que mardi dernier pas moins d'une vingtaine de personnes de la campagne ont payé l'amende pour être venus en ville avec leurs anciennes voitures d'hiver.

— Un journal de St. Jean (N. B.) au sujet de la Poste, dans les colonies, manifeste l'espérance que les Chambres de cette Province qui doivent s'être réunies hier, renouveleront leurs demandes au Gouvernement impérial, pour faire réduire les taux exorbitants qui se présentent dans les colonies par le département de la Poste. *Idem.*

— *Un volcan en travail dans le Haut-Canada.*—Nous avons rapporté, d'après le *Cobourg Star*, un phénomène qui a été remarqué à Grasburg sur le lac Ontario, le 8 janvier. Ce bouleversement des eaux du lac ne peut s'attribuer qu'à un tremblement de terre ou au travail d'un volcan. Ce qui semble indiquer en faveur de cette dernière supposition, c'est qu'un phénomène du même genre s'est manifesté six jours après sur le *Rice Lake*, à douze milles au nord de Cobourg. Ce lac paraissait très agité, la glace (de 18 pouces d'épaisseur) ondulant dans toutes les directions. Tout-à-coup elle éclata avec un bruit pareil à celui du tonnerre, et un espace considérable, au centre du lac, fut lancé et empilé à la hauteur de dix pieds. Elle est restée dans cette position.

Canadien.

— *Incendie à Frédéricton.*—Le grand établissement de scierie à vapeur appartenant à M. Nelson, sur le Nashwalks, en face de Frédéricton, a été consumé par le feu dans la nuit du 15 au 16 janvier. On estime la perte à £5,000. Il n'y avait point d'assurance. *Idem.*

— *Encore un navire de guerre perdu.*—Une lettre de Honolulu (îles Sandwich), datée du 9 octobre, annonce que le schooner des Etats-Unis, *Shark*, s'est perdu le 10 septembre, à l'embouchure de la rivière Columbia, sur la côte de l'Orégon. Le sloop de guerre des Etats-Unis, *Pracock*, s'est déjà perdu au même endroit, ce qui prouve que ce mouillage est loin d'être sûr et sûr, comme certaines personnes l'avaient prétendu.

— *Pétrification humaine.*—Vers la fin de novembre, des ouvriers en creusant un puits dans le comté de Lowndes en Géorgie, à peu de distance de la frontière de la Floride, rencontrèrent une assez étrange formation pierreuse. Après en avoir brisé quelques parties, ils reconnaissent que c'était un corps humain complètement pétrifié. La mâchoire conservait encore quelques dents. Ce corps se trouvait dans une coquille argileuse, placée à 30 pieds environ de la surface du sol. Le pays environnant est couvert de bois, et l'on n'y trouve de cours d'eau un peu considérable qu'à une distance de dix milles. On pense que ce corps est celui d'un homme appartenant à la race antédiluvienne. Voilà du moins ce que dit le *Patrol* d'Albany, en Géorgie. *Idem.*

— *Incendie près de Toronto.*—Le grand établissement de MM. Hellwell frères, sur la rivière Don près de Toronto, vient d'être détruit par le feu. L'établissement comprenait une brasserie, une distillerie, un moulin à farine contenant pour £1000 de grains, trois maisons habitées par les propriétaires et leurs employés, un magasin, étables et autres dépendances. On estime la perte de £5,000, à £6,000, sur quoi il n'y avait d'assurances que pour environ £1,000.

— *Incendie de Brockville.*—Le lundi 11 de janvier, l'église presbytérienne de Brockville est devenue la proie des flammes. C'était la première église bâtie à Brockville. On ne connaît pas l'origine de l'incendie.

FRANCE.

— *Déplorable accident.*—Un horrible accident est arrivé dans la rue du Barbâtre, à Rheins. L'industriel le raconte en ces termes :

"Nous avons à annoncer la mort de trois hommes. Puisse-t-on né pas en reconnaître davantage, quand il sera possible de pénétrer dans la cave ! Cette cave est une ancienne cravate formant deux étages, dont le second s'étend sous la rue du Barbâtre. Elle était louée quelques tems par un jardinier qui y avait déposé des couches de fumier pour champignons. Hier soir il y est entré, vers sept heures, avec un domestique. Tous deux en descendant dans la seconde cave, sont tombés asphyxiés par le gaz carbonique ; l'un sur les marches, l'autre au bas de ces marches.

"Averti, dit-on, par les cris d'un enfant de douze ans, un ouvrier charpentier, nommé Paul, s'est précipité dans la cave et y est tombé mort, victime de son héroïque dévouement. Une foule immense s'est bientôt rassemblée. Deux courageux ouvriers, l'un nommé Vaillant, l'autre Génin, ce dernier ouvrier serrurier, liés fortement par le milieu du corps, ont, après des efforts inouïs relevé le domestique et le charpentier : c'étaient deux cadavres. Les braves ouvriers eux-mêmes ont failli payer de leur vie ; on les a retirés sans connaissance, à demi morts, et ils n'ont收回é leurs sens qu'après beaucoup de soins, ce qui ne les a pas empêchés de se replonger sur les marches de l'escalier et de faire de nouveaux efforts pour arriver au corps du jardinier. Les chandelles s'éteignaient dès la quatrième marche, et il fallait en descendre 25. L'air était complètement irrespirable. M. Leconte, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, et toute la société médicale, qui se trouvait en ce moment réunie à l'Hôtel-de-Ville, sont arrivés sur les lieux. Des tonnes d'eau de chaux, des seaux d'eau ammoniacale ont été lancés dans la cave. Un tuyau de pompe y a été introduit, et y a injecté de l'air. Tous ces moyens n'ont pu la rendre respirable.

"Enfin, vers minuit et demi, notre brave concitoyen Bernard muni du masque de verre et de la canisole de sauvetage à laquelle aboutit le long tuyau de pompe qui attire au dos et les grands efforts, n'a pu pénétrer plus loin dans la cave, et après quelques pas n'a pas été possible de pénétrer plus loin dans la sième cave.

ANGLETERRE.

— *Mort d'un conseiller législatif.*—Le *Morning Chronicle* de Londres, du 8 décembre 1846, annonce la mort d'un de nos conseillers législatifs, l'honorable Robert Dickson de Ningara-Hain-Cauada, frère de M. Dickson, le représentant de cette place. Ce monsieur est décédé à Leghorn, en Italie, après une courte maladie.

IRLANDE.

— Les nouvelles qu'on reçoit d'Irlande deviennent de plus en plus affreuse, et les récits qu'on lit dans les journaux anglais sont frissons. C'est à peine si une pareille misère a épouvanter les tems de la barbarie. La famine fait chaque jour de nouvelles victimes, et les ressources s'épuisent sans qu'aucun adoucissement apparent soit apporté aux souffrances de la population. Aux détails que nous avons déjà donnés, nous nous contenterons aujourd'hui d'ajouter l'extrait suivant d'un rapport adressé par les commissaires du bureau de bienfaisance (*Poorlaw Union*) de Skibbereen (comté de Cork), au ministre de l'intérieur, sir George Grey :

"Du commencement à la fin, ce n'est qu'un sombre catalogue de